

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE ROCHE 12 DECEMBRE 2018

La séance est ouverte à 20h15 par M. **Elvis Ahmetovic** Président du Conseil Communal.
L'appel nominal fait ressortir la présence de 40 Conseillers et 4 excusés.
Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.

Lecture et adoption du procès-verbal de la séance du 29 octobre 2018.

Il est accepté tel que présenté.

Le Président donne lecture du courrier émanant de M. Laurent Blanc Conseiller qui donne sa démission du Conseil pour le 31 décembre 2018 pour raisons professionnelles.
Monsieur L. Blanc faisant partie de la Commission des finances, le Président indique qu'il sera remplacé à ce poste par la suppléante Mme Béatrice Dozot dès le 1^{er} janvier 2019.
Le groupement du GDSR, par l'intermédiaire de son président M. Dominique Capelli propose **Mme Angela Jordan** au poste de nouvelle suppléante de la commission des finances.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

1. Préavis n° 34/18 relatif à la " Demande de crédit pour financer l'élaboration du plan général d'affectation (PGA) et de son règlement (RPGA) "

Rapport de la commission lu par M. **Thierry Blanc** Conseiller qui en conclusion demande un amendement aux points 1 et 2 à savoir :

1. D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 185'000.00 - CHF 205'000.00 pour financer la réalisation du Plan général d'affectation (PGA) et de son règlement (RPGA) ;
2. De libérer le crédit aux conditions d'un tarif horaire plafonné des mandataires à HT 125.-/h ; *(point 2 ajouté)*

M. **Christophe Lanz** Syndic explique que le PGA impacte toutes les communes vaudoises. Les zones à bâtir sont surdimensionnées et nous devons nous mettre en conformité jusqu'en 2022. Le Plan Directeur Cantonal est entré en vigueur le 1^{er} janvier dernier et la nouvelle LATC est quant à elle, rentrée en force le 1^{er} septembre dernier. Ces gros piliers de la nouvelle réglementation validés, il est temps de se lancer dans cette nouvelle mise à jour du PGA. Le délai pour faire valoir le droit à des subventions fédérales plus avantageuses échoit au 31 août 2019.

Pour la préparation du dossier de la Municipalité avec le bureau en charge et le travail avec le SDT, plusieurs dizaines d'heures ont déjà été occupées.

Durant la phase I-a de la préparation, une offre a été présentée à la Municipalité dans laquelle était évoquée une répartition des heures en lien avec la tarification spécifique. Une remise de 10 % avait été allouée sur le tarif du mandataire qui malheureusement, n'a pas été reportée dans le préavis.

Suite aux séances de travail avec la commission, un tarif moyen a été établi pour les différentes phases.

Une commission a été nommée pour le préavis mais pour la suite, une étroite collaboration va être établie avec la commission d'urbanisme et les différentes étapes vont être rapportées au Conseil. L'enveloppe de travail proposée ce soir a été ajustée et si tout va bien, le travail va se faire sur environ 35 mois.

Sans question de la part de l'assemblée, la proposition d'amendement est mise au vote :

Le préavis 34/18 assorti de son amendement aux points 1 et 2 des conclusions est accepté à la majorité et 1 abstention.

2. Préavis n° 35/18 relatif au budget de fonctionnement pour l'année 2019.

Rapport de la commission des finances lu par Mme Caroline Lambert Conseillère qui en conclusion demande au Conseil d'approuver le budget de fonctionnement pour l'année 2019, qui présente les résultats suivants :

Charges CHF 8'232'443.00 ; Revenus CHF 8'149'983.00 ; Résultat (déficit présumé)
CHF – 82'460.00.

M. **Christophe Lanz** ajoute que la Municipalité a réduit le budget dans sa forme la plus simple au niveau de son exploitation. Tout ce qui concerne les investissements passe par voie de préavis et la gestion est plus factuelle avec les contraintes du moment.

Les mesures influentes sur le budget sont entre autre la péréquation directe et ses dépenses thématiques (transports ; routes et forêts) qui ont un seuil, soit sur lequel les communes touchent, ou participent.

Avec les travaux dans lesquels la commune a investi, c'est la première année en 2019 qu'elle bénéficie d'un retour significatif.

Dans les plans d'investissements prévus l'année prochaine, environ CHF 1.6 million sont consacrés aux routes. Les dépenses thématiques vont donc certainement interagir sur la péréquation directe.

Au niveau de la gestion des ATF qui se fait toujours à court terme, nous arrivons en 2019 à les reconduire à des taux négatifs ou à zéro. Il y a des économies sur les dépenses. Uniquement sur les intérêts des emprunts, une économie de près de CHF 87'000.- soit 2.5 points d'impôt.

La Municipalité a donc proposé de maintenir l'arrêté d'imposition et le résultat est maintenant visible sur cet exercice.

La RIE3 et son impact sur les personnes morales a aussi une influence. Le conseil fédéral a voulu la faire rentrer en force en 2017 sans attendre les subventions fédérales ; heureusement que l'UCV est montée au front et a obtenu la validation de principe que le Canton allouait CHF 50 millions aux communes en compensation du manque à venir de la Confédération.

Pour la commune de Roche, il s'agit de plus de CHF 54'000.- qui viennent rééquilibrer.

L'impact va aussi se retrouver sur la facture sociale qui augmente chaque année.

Le Syndic ajoute encore quelques chiffres en entrant plus dans les détails et se tient à disposition s'il y a des questions.

Mme **Lucette Marsoni** Conseillère relève que des revenus sont prélevés du fond de réserve et aimerait des explications.

M. **Christophe Lanz** répond que lors de préavis acceptés par le Conseil, une partie des investissements peut être prélevé à la réserve. Elle est sortie du bilan, passée dans les comptes de fonctionnement en entrée et en sortie.

Sans autre question, les conclusions du préavis sont mises au vote :

Le préavis 35/18 est accepté à l'unanimité.

3. Communications de la Municipalité.

M. **Christophe Lanz** annonce, comme promis lors de la dernière séance, des nouvelles concernant la mobilité. Il a eu contact avec M. Molina, chef de la planification qui lui a écrit que la desserte de la gare de Roche prévue à l'horizon 2020 est toujours d'actualité. Dans l'état actuel du développement du projet, la desserte planifiée fait partie du changement d'horaires de décembre 2020.

M. Niquille, membre de la Direction de la DGMR à quant à lui spécifié qu'en l'état des planifications, l'extension du RER Vaud de Villeneuve à Aigle est prévue pour décembre 2020. Le travail conjoint entre la DGMR et les CFF étudie l'amplitude de l'heure des transports pour l'horizon 2021. Fin 2019, la DGMR pourra renseigner sur les détails de l'offre. Il s'agira d'un train

par heure dans chaque sens, soit environ 36 trains par jour du lundi au dimanche contre 6 trains aujourd'hui.

La mise en place de l'offre ne nécessite pas d'infrastructure significative. Passablement de travaux ont été fait avec la gare de Lausanne, des travaux sur Renens et l'élévation des ponts.

En revanche, l'acquisition de nouvelles rames supplémentaires similaires à celles desservant actuellement Villeneuve est indispensable. 14 unités sont en cours de fabrication et seront livrées en 2020.

Les horaires sont donc adaptés selon le matériel roulant.

M. Niquille a assuré à M. Lanz que les nouveaux horaires seraient prêts au printemps et donnés pour validation au Conseil d'État. Dès le feu vert, il contactera M. Lanz et viendra volontiers devant le Conseil communal pour explications.

Concernant la rue du Simplon, RC780, des travaux sont effectués à la sortie de la localité direction Aigle. L'entrée de la localité va être déplacée. La Municipalité a signé une convention afin de reprendre 170 mètres de route cantonale sur le territoire d'Yvorne à la charge et entretien de Roche. Cela permettra une nouvelle introduction sur la ZI de la Coche, respectivement de la parcelle 235. La convention a été signée par les deux communes d'Yvorne, Roche, ainsi que la DGMR.

Les nouveaux propriétaires vont entreprendre d'importants travaux au niveau de l'infrastructure du bâtiment (ancien Otto's soldeur). Les étages vont être optimisés pour accueillir de nouvelles surfaces commerciales.

La commune doit entretenir les accès depuis de nombreuses années dont les sociétés sises se plaignent régulièrement de l'état. La rénovation de la route est dans le plan des investissements depuis le début de la législature mais est régulièrement décalée par manque de financement, les travaux les plus urgents étant faits malgré tout.

Les coûts de cette nouvelle bretelle d'introduction à la zone sont entièrement à la charge du propriétaire foncier. Aucune transaction financière ni mutation de territoire ne sont faites, il y a juste la convention d'entretien.

Un déplacement d'entrée de localité va certainement devoir se faire du côté de Villeneuve, lié au PA les Vernes.

Ce dernier a été déposé en deuxième lecture auprès des services cantonaux le 31 août dernier. Le Canton doit rapporter dans un délai de trois mois soit au 30 novembre. Sans nouvelles, la Municipalité a pris contact avec la DGMR qui fait intermédiaire. Un courrier devrait arriver pour stipuler soit la décision, soit un dépassement de délai.

4. Divers

Aucun.

Sans autre intervention, la séance est levée à 21h20.

CONSEIL COMMUNAL DE ROCHE

Le Président  la secrétaire 



The seal is circular with a blue border containing the text 'CANTON DE VAUD' at the top and 'Commune de Roche' at the bottom. In the center is a coat of arms featuring a shield with a crown on top, flanked by two figures holding a banner.